

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°24-250

SERVICE : FINANCES

OBJET : Prêt de 1 000 000 € destiné à financer les travaux d'aménagement des nouvelles zones d'activités Bruyère Jasseron et Calidon 3 sur le budget annexe ZAE

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°20-11 du 31 Juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au 6ème Vice-Président, Monsieur Walter MARTIN dans le domaine des Finances, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment la souscription d'emprunts dans la limite des crédits prévus aux budgets.

CONSIDERANT que le besoin de financement du Budget principal s'élève à 1 000 000 € ;

CONSIDERANT que l'offre de l'Agence France Locale au taux fixe de 3,30 % répond aux deux critères fixés dans le cahier des charges, à savoir les conditions financières et l'évaluation environnementale de ses activités et engagements, pondérés à équivalence.

DECIDE

DE SOUSCRIRE un prêt de 1 000 000 € auprès de l'Agence France Locale, présentant les caractéristiques financières suivantes :

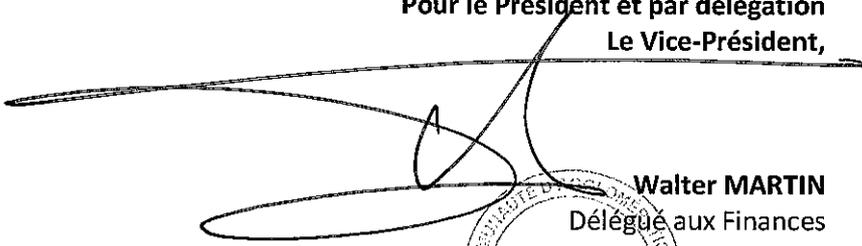
- **Montant** : 1 000 000 €
- **Score Gissler** : 1A
- **Taux fixe** : 3,30 %

- **Durée** : 20 ans
- **Amortissement du capital** : linéaire
- **Périodicité** : trimestrielle
- **Base de calcul des intérêts** : 30/360 jours
- **Date de mise à disposition des fonds** : au plus tard le 31 décembre 2024
- **Frais de dossier** : 0 €
- **Phase de mobilisation** : aucune
- **Remboursement anticipé** : autorisé selon les Conditions Générales

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

A Bourg-en-Bresse, le 26 novembre 2024

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,


Walter MARTIN
Délégué aux Finances

